

La FFCT pour les nuls et les nouveaux licenciés (partie 4)

Infos diverses (assurances etc.)

LA SEMAINE FÉDÉRALE

Depuis 1927, chaque année, plus de **13 000 cyclotouristes** de la Fédération, français et étrangers, se retrouvent au début du mois d'août dans un site différent pour partager dans la courtoisie et la convivialité une semaine de vacances.

Tous les jours, des itinéraires Route et VTT proposent la découverte de territoires nouveaux avec des distances et difficultés variables (kilométrage compris entre 40 et 140 km) pour que tout le monde puisse participer.

LE CHALLENGE DE FRANCE

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés et celle des clubs aux manifestations ou événements de la FFCT. Les trois premiers clubs par ligue (COREG) sont récompensés chaque année. A titre indicatif, nous nous sommes classés dans notre catégorie (<35 adhérents) 671^{ème} / 1610 clubs avec 73 points !

L'ASSURANCE FÉDÉRALE

Elle est **obligatoire** pour le club et le licencié.

Les licenciés FFCT sont assurés pour toutes les garanties souscrites quand ils participent à des randonnées route ou VTT organisées hors FFCT.

Activités assurées

- La pratique du vélo (dont le vélo à assistance électrique), en toutes circonstances, 24 h/24, en groupe ou en individuel, sur tout le territoire français et drom/com ; pendant les voyages à l'étranger d'une durée inférieure à trois mois.
- La pratique des activités de mise en forme, footing, randonnée pédestre, ski de fond dans le cadre des activités du club, le camping lié au cyclotourisme, vélo d'appartement.
- Les trajets aller et retour effectués pour se rendre sur les lieux des activités assurées.
- Toutes les garanties liées à la licence sont maintenues jusqu'à la fin du mois de février de l'année suivante.

Exclusions

- La participation et l'organisation de cyclo-sportives et de compétitions et la mise en place de signaleurs sur les voies ouvertes à la circulation du public.
- Les manifestations interdites par les pouvoirs publics.
- L'utilisation du vélo au service d'un employeur.
- Les trajets domicile/travail.

Trois formules sont disponibles : Mini-braquet, Petit-braquet et Grand-braquet

Elles proposent la responsabilité civile de base obligatoire et une protection juridique (recours et défense pénale) puis les garanties suivantes qui s'ajoutent en fonction de la formule choisie.

- Une assurance accident-corporel incluant les dommages au casque et au cardio-fréquencemètre.
- Une assistance/rapatriement.
- Une indemnité invalidité permanente versée si IPP supérieure à 5 %.
- Un capital versé quand le décès est consécutif à un accident de la circulation ou à une origine cardio-vasculaire ou vasculaire-cérébrale (AVC).
- Une assurance dommages au vélo, au GPS et à l'équipement vestimentaire.

Assurance co-voiturage

Le club ou la structure organise le co-voiturage :

La responsabilité qui pourrait incomber à la personne morale organisatrice de cette activité est couverte par le contrat collectif, y compris lorsque sa responsabilité serait mise en cause suite à un accident de la circulation impliquant un véhicule utilisé par un licencié pour transporter collectivement d'autres licenciés pour se rendre sur les lieux d'évolution.

L'initiative du co-voiturage est prise par un licencié :

Dans ce cas, **pas de garantie** au titre du contrat collectif, le risque relève de l'assurance automobile du véhicule utilisé.

Dans les deux cas, le licencié passager conserve le bénéfice de ses garanties individuelles accident. Si le vélo transporté est endommagé dans l'accident, il sera couvert en dommage si son propriétaire licencié est assuré en Grand-braquet.

SANTE

À tout âge, et surtout à partir de cinquante ans, un examen médical et un contrôle régulier s'imposent.

Tout nouveau licencié doit présenter à son président de club un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme en membre individuel

INFOS MALIGNES

Partenaires

Afin d'assurer un accueil de qualité à ses licenciés lors de leurs séjours ou activités, la FFCT a mis en place un réseau de partenaires privilégiés proposant des prestations conformes aux attentes et aux besoins des cyclotouristes. Le Club Avantages regroupe donc des hébergeurs (hôtels, campings, villages vacances, auberges de jeunesse, etc.), des transporteurs, des loueurs de véhicules ou encore des fournisseurs de matériel.

Pour obtenir votre code, connectez-vous sur votre " Espace licenciés " dans la rubrique **Gestion documentaire / Partenariats / Club avantages**

La revue " Cyclotourisme "

"Cyclotourisme" est la revue officielle de la Fédération française de cyclotourisme.

Cyclotourisme-mag.com

En complément de la revue "Cyclotourisme", ce magazine web traite toute l'actualité en lien avec le tourisme à vélo.

Le site vélo en France (www.veloenfrance.fr)

En complément des circuits, vous trouverez un descriptif touristique, des informations culturelles (curiosités locales, musées, châteaux...), des renseignements pratiques (hébergements, restauration, vélocistes), des contacts utiles (clubs FFCT..).

Et surtout n'oubliez pas !!!

Plus vite devant !